



N°25 12 2021

Membres du bureau présents (11/15) : Jérémie CRABBE, René ROUSSELLE, Martial LECOMTE, Christophe LEFEBURE, Xavier NICOLAS, Eric GOURLOO, Eric GERARD, Eric LEGROS, Victor PROVOT, Eric GIRONDEAU, Marie-Christine LOYER.

Invités : Michel KRECKE.

Membres et invités excusés : Harold HUWART.

Objet de la délibération : **Coopération interterritoriale pour des projets innovants en faveur de nos industries.**

Madame la Présidente rappelle les liens historiques qui unissent le Perche d'Eure-et-Loir et le Perche Sarthois. Elle indique qu'une dynamique a été engagée dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie à l'échelle de la vallée de l'Huisne, permettant de déterminer des pistes de travail en commun pour le développement de nos industries et le recrutement de salariés. « Territoire d'industrie » ne constituant qu'un programme d'actions, il est nécessaire de développer l'animation et de rechercher les financements pour que ces projets soient menés à bien.

Jérôme CLEMENT indique que les GAL (Groupes d'Action Locaux) LEADER du Perche d'Eure-et-Loir et du Perche Sarthois disposent d'une enveloppe de fonds européens dédiés à la coopération et que celle-ci pourrait être utilement mobilisée en ce qui concerne l'animation (temps agent, voire animations spécifiques avec les acteurs locaux...). Il ne s'agirait pas de financer par ce biais les entreprises et les formations directement (d'autres fonds existent pour cela) mais l'accompagnement au développement d'innovations dans le domaine industriel et notamment :

- L'aide à la formation et au recrutement (Pôle de formations... suite à la première phase, déploiement des actions d'orientations et de formations industrielles en entreprises, université de proximité, école de production...)
- Accompagnement à l'innovation industrielle (nouveaux process, ateliers d'innovation, ...)
- Plateforme d'attractivité territoriale (valorisation des métiers industriels, des postes à pourvoir et dispositif d'accueil sur le territoire...)
- Ecologie industrielle et filières locales (notamment biosourcées ...)
- ...

Pour cela, 0,5 etp serait consacrée à cette mission sur le Perche d'Eure-et-Loir (PETR) et 0,3 etp sur le Perche Sarthois (CC de l'Huisne Sarthoise), pendant 2 années (2022/2023).

N°25 12 2021

Madame la Présidente, propose donc de souscrire à cette démarche commune et de solliciter les fonds LEADER liés à la coopération à hauteur du plan de financement suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES		%
Salaire (0,5 etp Pôle Territorial du Perche)	52 224, 00 €	Fonds européens LEADER (coopération)	48 046, 08 €	80 %
Dépenses forfaitaires liées à l'opération (déplacements, communications, locaux etc... 15 % de la masse salariale)	7 833, 60 €	Autofinancement PETR	12 011, 52 €	20 %
TOTAL	60 057, 60 €	TOTAL	60 057, 60 €	100 %

Le Bureau syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Présidente à solliciter les fonds LEADER au titre de la coopération.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Marie-Christine LOYER

Pôle Territorial du Perche PETR

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. 02 37 20 00 29

Siret 200 050 772 00013

Acte rendu exécutoire

Après dépôt au représentant de l'état le :

22/12/21

